

Madame, monsieur,

Comme certains d'entre vous l'ont peut-être déjà appris, les communes : St-Pierre d'Arthéglise, la Haye d'ectot par l'intermédiaire de leurs maires respectifs ont été sollicitées pour l'implantation d'un parc éolien .

A la demande de Monsieur Charmy promoteur éolien, monsieur le Maire de la commune de la Haye D'ectot a organisé une réunion publique de présentation du projet visant à informer les habitants de la Haye d'Ectot et ceux des communes avoisinantes des bienfaits tant économiques qu'écologiques d'un tel projet.

M. Charmy promoteur, nous a donc exposé son projet.

### Que retenir de cette réunion d'information ?

- Qu'à priori d'après le promoteur ce projet ne présente que des avantages :

- ◆ A la fois économique, pensez donc près de 450 000 € de taxe professionnelle par an à se répartir entre les communes et le département !
- ◆ Ecologique, le projet s'inscrivant dans les souhaits et les engagements du gouvernement en matière de production d'énergies renouvelables qui «seraient» de produire de l'électricité d'origine éolienne.
- ◆ Ecologique encore puisse que cette énergie ne dégage pas d'émissions polluantes et que son carburant le vent est gratuit

- Aucun inconvénient majeur :

- ◆ La dégradation visuelle du paysage est présentée comme un problème suggestif. Notre orateur a même la maladresse et l'audace de nous expliquer : «ce n'est pas des éoliennes qui devraient représenter une gêne par rapport aux pylônes de lignes à haute tension,»
- ◆ Le bruit ? Quel bruit, les nouvelles éoliennes proposées n'en font plus (par rapport aux anciens modèles, qui eux même n'en faisaient plus par rapport aux modèles de la génération précédente qui eux même n'avaient déjà plus rien à voir avec ceux d'avant etc.). Il est fourni pour preuve des indications de mesure ou effectivement les éoliennes seraient loin d'être des sources de nuisances sonores parmi les plus gênantes comparées aux doux bruits d'un marteau piqueur ou d'un avion au décollage
- ◆ L'intérêt de chaque commune serait d'accepter ce projet, faute de quoi il risquerait quand même de se faire sur d'autres communes et nous aurions alors quand même un paysage « subjectivement » dégradé mais pas les revenus de taxe professionnelle. Ne serait-il pas dommage d'avoir ces « infimes nuisances » sans cette généreuse contrepartie financière ?

### Ce qu'il faut également savoir sur l'éolien et que l'on ne vous dit pas forcément :

◆ Taxe professionnelle :

Les estimations de calcul sont données en montant brut, sans tenir compte des règles de calcul des quotes-parts régionales et départementales. Qu'avant même de toucher le premier Euro de taxe, les communes auront du supporter les coûts de création d'infrastructures du projet : Routes d'accès au site permettant le passage des convois exceptionnels livrant les morceaux d'éoliennes géantes, création des points d'eau à haute pression nécessaire à l'exploitation du site.

Les calculs sont basés sur le prix de rachat du MW imposé par l'état à EDF : 0,83/€. Cette convention fixée entre l'état et EDF pour quinze ans prendra fin bien avant les vingt ans qui lieront les communes au promoteur éolien. Dans un contexte d'ouverture à la concurrence de la production et distribution de l'électricité, qui achètera encore du courant d'origine éolienne 4 fois le prix de celui d'origine nucléaire ou pétrolière ?

Enfin, dans le cadre de l'intercommunalité, la taxe professionnelle n'est plus directement versée aux communes, mais à la communauté. En clair cela pourrait revenir pour certaines communes à avoir les nuisances et plus les revenus !

#### ◆ L'engagement français dans les énergies renouvelables :

Dans le cadre d'une directive européenne la France s'est engagée à produire d'ici au 31/12/2006 6 000 MW d'électricité éolienne dont 1 500 MW off shore (en mer). Les accords de Kyoto prévoyant 14 000 MW concernent l'ensemble des énergies renouvelables (photovoltaïques, géothermie, biomasse, pile à combustible etc.) Cela est nettement différent des affirmations avancées par certains représentants de mouvements écologistes qui annoncent 21 000 MW d'électricité d'origine éolienne pour justifier l'implantation de parcs d'éoliennes géantes.

#### ◆ Une énergie entièrement propre ?

L'électricité éolienne présente la particularité de ne pas être régulable. Ce qui signifie quand périodes d'absence de vent, si le producteur / distributeur d'électricité a quand même besoin de puissance, il compensera l'électricité manquante par de l'électricité d'origine pétrolière qui elle est régulable (disponible à la demande). Or la production d'électricité d'origine pétrolière est une source importante d'émission de gaz à effet de serre (GES) très dommageable pour la couche d'ozone. Mécaniquement chaque éolienne installée contribue donc à maintenir et entretenir la production de GES !

#### ◆ La dégradation de l'environnement :

Les éoliennes géantes proposées ont une hauteur de mât de 90 mètres (4 fois la hauteur des pylônes haute-tension), une envergure de pale de 65 mètres (l'envergure d'un Boeing 747EST DE 40 M) soit une hauteur totale de 135 mètres (+ haut que le 2eme étage de la Tour Eiffel, 2 fois la hauteur du phare de Gatteville ). Les éoliennes seront visibles à des kilomètres à la ronde. Ces engins sont tellement imposants qu'ils doivent être signalés en permanence aux avions par des feux à éclats. Concrètement cela signifie également que certaines communes subiront la dégradation de leur environnement sans aucune contrepartie et sans avoir eu leur mot à dire sur le dossier pendant que d'autres s'imaginent à tort que parce que les éoliennes seront implantées sur leur territoire mais en contrebas ils ne les verront pas. Comment ne pas voir de telles infrastructures géantes ?

#### ◆ Les nuisances sonores :

Leurs impacts ne se mesurent pas uniquement par un chiffre en décibels aussi faible soit-il. C'est la fréquence et la régularité du bruit qui peut créer la plus grande gêne. Tout le monde a certainement déjà fait l'expérience de la nuisance que peut représenter un robinet qui goutte en pleine nuit ? Les nuisances sonores sur certains sites existants sont telles que des dizaines d'associations se sont constituées, certains riverains ont sombré dans la dépression nerveuse. Le sujet est d'importance, et commence même à être traité à la télévision. Les promesses visant à maintenir une distance minimale entre les habitations et les éoliennes n'engagent bien souvent que ceux à qui les promoteurs les font, dans les faits il existe des éoliennes à moins de 450 mètres d'habitations. De plus, il n'existe à ce jour aucune étude d'impact concernant les éoliennes géantes. La plus élémentaire mesure de précaution recommandée par l'Académie de Médecine e voudrait que la distance minimum soit d'au moins 1,5 kilomètres.

#### ◆ Implantation limitrophe :

Une des techniques favorites des promoteurs est d'implanter le parc éolien à cheval sur plusieurs communes. Il est ainsi plus facile de faire pression sur les maires en expliquant qu'en cas de refus ils ne récolteront que les nuisances «subjectives» sans les avantages supposés. Le site est toujours présenté comme la seule possibilité locale. Dans les faits les promoteurs se gardent bien de dire qu'il peut exister plusieurs projets dans la même région ou département de façon à ce que les opposants et associations évitent de se regrouper.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que déplorer l'absence d'information et de concertation préalable avec l'ensemble de la population des communes concernées directement ou indirectement. Les sujets environnementaux doivent nécessairement s'inscrire dans un contexte plus large au niveau de la région et du département. La préservation de notre environnement commun est l'affaire de tous.

Oui aux énergies renouvelables et à l'énergie éolienne respectueuse de l'environnement ! Non aux éoliennes géantes défigurant arbitrairement des sites naturels !

#### **Respecter la nature c'est aussi respecter l'homme !**

Vous trouverez en dernière page une brève description de l'association et pour ceux qui se sentent réellement concernés par la préservation de notre environnement rural un bulletin d'adhésion.

N'hésitez pas à nous contacter. Rejoignez nous afin que tous ensemble nous puissions préserver notre cadre de vie.